

Réunion du 26 janvier 2016

(complétée par le DDU du 9 février et du 12 avril 2016)

Rennes / Visio Brest et St Brieuc

Ordre du jour

- Actualité du GPU (ouverture et animation prévue)
- Test sur la sémiologie
- Veille règlementaire (modification du Livre Ier des PLU)

Présents	Excusés	Membres	Service / Fonction
	1	BASLE Myriam	Rennes Métropole
	1	BESAND Valérie	DREAL Bretagne
1		BODET Frédéric	Coglais Communauté
1 (visio)		BOURHIS Laurent	DDTM 29
	1	CHAUCHAIX Etienne	Pays de Redon - Bretagne sud
1		CLOAREC Anne-Laure	DREAL
1		DELEURME Arnaud	CC Bretagne Romantique
	1	FELER Alain	DDTM 29
1		GEFFRAY Youna	Lorient Agglomération (Chargée d'Etudes PLU)
	1	GUENEC Antoine	CC du Pays de Quimperlé
1 (visio)		HAMEL Adrien	Brest Métropole
1 (visio)		HIVERNAGE Morgane	Pays de St Brieuc
1		JACQ Tanguy	CC Pays d'Aubigné
1		JUHEL Nolwenn	Lorient Agglomération
1 (visio)		LE VEN Baptiste	Brest Métropole
1 (visio)		LEFEUVRE Erwan	Lannion-Trégor Communauté
1		LELU Julia	CC La Roche aux fées
1 (visio)		LEOPOLD Thomas	CC du Pays fouesnantais
1		MAUDUIT François	CC Pays d'Aubigné (Instructeur)
1		MEVEL-VIANNAY Stéphane	Région Bretagne
1 (visio)		MILLE Mickaël	Saint Brieux Agglomération
	1	MOUCHEL Armelle	DDTM 56
1		REBOUX Maël	Rennes Métropole
1		REFAUVELET Julien	Pays de Brocéliande
1		RENAUD Gwenaël	CC Côte d'Emeraude
1		RICHARD Vianney	Auray Quiberon Terre Atlantique
	1	RIOUAL Delphine	Morlaix Communauté
1		ROUILLARD Vincent	DREAL Bretagne
1 (visio)		VOURCH Grégoire	Brest Métropole et Pays de Brest
19	7		

Animation du groupe :

Sémiologie :

Le travail du DDU est toujours disponible (format esri et tableau descriptif) si vous souhaitez le regarder de plus près et/ou le transformer en sld.

CNIG :

Rappel : Retrouvez les comptes rendus des travaux du DDU, ainsi que des gabarits et des jeux de données test (faits sous QGIS) :

http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732

Equipe d'animation :

Voilà 2 ans que nous animons avec plaisir ce pôle métier mais pour des raisons professionnelles nous envisageons de passer la main. S'il y a des volontaires, n'hésitez pas à vous manifester !

GPU

- Le GPU est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2016 dans sa première version.

La v2 est en cours de migration, il faudra donc s'attendre à des problèmes de connexions pendant quelques jours.

- Rappel sur la publication : depuis le 1^{er} janvier, les communes doivent mettre à disposition leurs documents d'urbanisme sur le GPU (données numérisées au standard CNIG) en cas de nouvelle approbation ou sur leur site internet ou à défaut celui de l'EPCI ou des services déconcentrés de l'Etat (à minima un pdf de chaque pièce).

!! Attention. Le document opposable reste la version papier disponible en mairie !!

Jusqu'en 2020, il n'y a pas de sanctions prévues mais au 1^{er} janvier 2020, la publication sur le GPU fera partie des mesures de publicité pour rendre un document opposable.

- Les objectifs de communication prévus sont une appropriation par les DDT avant un déploiement vers les communes.

Mi-janvier a eu lieu un séminaire d'information avec les DDT et les DREAL portant notamment sur le témoignage des sites pilotes. La DHUP prévoit des formations des services de l'Etat durant ce 1^{er} trimestre.

Sur un intranet propre à l'Etat, des kits de déploiements et d'accompagnement seront disponibles ainsi que différents guides.

Les questions/réponses seront capitalisées dans une FAQ et on pourra retrouver des informations dans [la rubrique GPU de GéoInformations](#).

- Rappel des dates pour les servitudes :

Depuis le 1^{er} juillet dernier, chaque gestionnaire doit numériser ses propres servitudes et les déposer sur le GPU. Au 1^{er} janvier 2020, leur publication sur le GPU les rendra opposables.

Pour l'instant les DDT continuent d'assurer le porté à connaissance pour les collectivités.

DDTM 29 : PM1 et PM3 publiés + 6 documents d'urbanisme

GRT Gaz : LA signale une difficulté à obtenir les données. BMO a réussi passé une convention pour obtenir les données.

!! Attention : les zones de danger ont valeur de servitude depuis peu !!

- L'ordonnance du 19 décembre 2013 aborde la question de la diffusion en format numérique aux services de l'Etat.

Représente une économie d'environ 500€ par dossier soit environ 6000€ par PLU (procédure complète arrêt et approbation - estimation LA).

Cf article L.129-3 du code de l'urbanisme(échange électronique des documents via une plateforme) + quid des frais d'hébergement ?

- Le GPU permet aux communes de déléguer à un bureau d'études le versement de leurs données.

Les membres du groupe de travail regrettent qu'il ne soit pas prévu pour le moment un dépôt des documents sur Géobretagne avec un moissonnage de ces données par le GpU.

[Travail actuellement en cours pour un découpage des couches agrégées via les flux WFS]

La publication CNIG wfs sera mise en lien sur l'espace du pôle métier.

Rappel : Géobretagne n'est pas là pour remplacer les EPCI (SMV).

!! Attention : l'autorité compétente pour le dépôt reste la commune. En l'absence de PLUi, ce sont bien des lots communaux qu'il faudra verser !!

Le problème des communes fusionnantes est soulevé sans qu'une solution

soit trouvée... à remonter au groupe de travail sur le GPU.

Brest témoigne de ses problèmes avec la V1 : il n'a pas été possible de déposer ses données sur le GpU car il s'agissait d'un PLUi non pris en charge dans la V1.

Problème qui sera résolu avec la v2 qui s'appuie sur le standard 2014 (pour rappel la v1 s'appuyait sur le standard 2013)

Il est possible de créer un compte pour tester ses données sur le validateur du GPU. Faites le test !

La sémiologie graphique

- Travail national

Tous les codes ont été créés, le travail sera disponible sur le site de géobretagne dans l'espace du pôle métier

- Tests réalisés pour le sld

Les problèmes de version entre le sld Qgis et celui de Geoserver sont toujours d'actualité.

Présentation du travail de Tanguy Jacq (Pays d'Aubigné)

- Utiliser la police [DejaVu](#)
- Légère adaptation car tout n'est pas reproductible
- Problème des contours à l'intérieur

Aperçu ici : <http://mviewer.pays-aubigne.fr/?config=PLU.xml>

Modernisation des PLU

- Modification du livre 1er des PLU (ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 et décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015) :

→ Refonte du règlement selon 3 axes : Où puis-je construire ? Comment prendre en compte mon environnement ? Comment m'y raccorder ?

Les nouveautés : secteur sans règlement, on privilégie les OAP. De nouveaux outils. La règle peut être exclusivement graphique.

→ La recodification du code de l'urbanisme pour le rendre plus

simple entrainera la création de nouveaux codes ainsi qu'une mise à jour du standard courant de l'année.

Le travail est en cours par les juristes du GT DDU CNIG. Le standard sera mis à jour d'ici la fin de l'année.

Questions diverses

- Le zonage en mer 12 miles marins ? 300m ? rien ? Question d'actualité d'autant que le PLU de Saint Philibert (56) a été annulé partiellement pour cette question. DDTM 29 confrontée à cela sur le GPU (limite de la feuille et chevauchement sur les côtés avec les communes voisines).

Il semble difficile de trouver un positionnement commun sur cette question...

La question a été posée au GT DDU et est remontée aux ministères concernés, en attente de réponse...

- Scot : le standard semble très sommaire aux participants (concerne le contour et 3 pièces écrites). Ne sera pas plus développé car la fédération des SCOT ne souhaite pas qu'il existe un standard.

- Retour sur la volumétrie des pièces écrites : Brest -> environ 100 pièces = 500Mo ; Rennes 250 à 400Mo

- Les participants ne se sentent pas assez informés sur le sujet. La communication se fera via les DDT qui doivent informer les communes ou EPCI compétents en ce moment.

PROCHAINE RÉUNION

Le mardi 31 mai 2016 de 10h à 13h à Rennes - Salle Marthenot

Visioconférence à Brest et à Saint Brieuc